

COTTE À BRETELLE DE PLUIE - PAN0216

- Cotte à bretelle en PU 240g/m² renforcée genoux



AVANTAGES



Très confortable grâce à sa matière stretch et ses bretelles à double réglage



Protège des projections d'eau et de certains produits chimiques



Meilleure résistance à l'usure et à la déchirure par ses renforts genoux

DESCRIPTIF COMPLET

- Cotte en 50% Polyester 50% Polyuréthane
- Chevilles et bretelles élastiqués avec boucles plastiques
- Genoux renforcés
- Epaisseur : 240g/m²

INFOS PRATIQUES



- CONDITIONNEMENT : Sachet poly bag individuel
- QUANTITÉ MINI CDE : 1 Pc
- COLORIS : Bleu , Blanc , Vert , Jaune
- TAILLES : XS à 3XL
- DÉLAI : confirmation a la commande

NORMES



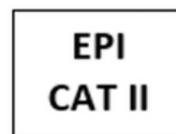
EN 343



EN 13034 : 2005+A1 : 2009 Type 4
EN ISO 14605 : 2005+A1 : 2009 Type 6



(EU) 2016/425



EPI
CAT II



CE 10/2011

**NIVEAU DE RÉSISTANCE A LA PÉNÉTRATION
AUX PRODUITS CHIMIQUES EN PAGE 2**

DOMAINES D'UTILISATION





FICHE TECHNIQUE

bleuagro



DISPOGUARD

COTTE À BRETELLE DE PLUIE - PAN0216

- Cotte à bretelle en PU 240g/m² renforcée genoux

	Niveau de performance maximal	Niveau de performance atteint
Résistance à l'abrasion	classe 6	classe 6
Résistance à la flexion	classe 6	classe 6
Résistance au déchirement	classe 6	classe 4
Résistance à la tension	classe 6	classe 4
Résistance à la perforation	classe 6	classe 2
Résistance à la pénétration par jet test	classe 6	Achieved
Résistance à la pénétration par spray	classe 6	Achieved
Résistance des coutures	classe 6	classe 5

- EN ISO 13688:2013 + EN ISO 13688:2013/A1:2021 : Vêtement de protection - exigences générales.
- EN 14605:2005+A1:2009 : Vêtement de protection - protection limitée contre les produits chimiques liquides.

Les combinaisons, vestes et pantalons sont classés en Type 4. Le Type 4 signifie que la protection est limitée aux petites quantités de projections de produits chimiques. Les vêtements font l'objet d'un texte d'aspersion sur l'ensemble du vêtement et sont donc conçus pour protéger le porteur du vêtement contre les produits chimiques en suspension. Les vêtements ne sont étanches ni aux gaz, ni aux liquides. Le tableau indique les résultats des essais obtenus pour les vêtements.

- EN 13034:2005+a1:2009 : Vêtement de protection - protection limitée contre les produits chimiques liquides.
Les combinaisons, vestes et pantalons sont classés en Type 6. Le Type 6 signifie que la protection est limitée aux petites quantités de projections de produits chimiques. Les vêtements font l'objet d'un texte d'aspersion sur l'ensemble du vêtement et sont donc conçus pour protéger le porteur du vêtement contre les produits chimiques en suspension. Les vêtements ne sont étanches ni aux gaz, ni aux liquides. Le tableau indique les résultats des essais obtenus pour les vêtements.

	Niveau de performance maximal	Niveau de performance atteint
Résistance à l'abrasion	classe 6	classe 6
Résistance au déchirement	classe 6	classe 4
Résistance à la tension	classe 6	classe 4
Résistance au percement	classe 6	classe 2
Répulsion de liquide	classe 3	Acide sulfurique (dissout dans l'eau avec une concentration de 30%) : classe 3 Soude caustique (dissoute dans l'eau avec une concentration de 20%) : classe 3 o-xylène : classe 3 butane-1-ol : classe 3
Résistance à la pénétration de liquides	classe 3	Acide sulfurique (dissout dans l'eau avec une concentration de 30%) : classe 3 Soude caustique (dissoute dans l'eau avec une concentration de 20%) : classe 3 o-xylène : classe 3 butane-1-ol : classe 3
Résistance des coutures	classe 6	classe 5